

## Les affaires en Chine

(y compris dans la Région administrative spéciale de Hong Kong)

Pour obtenir des renseignements sur les pratiques commerciales en Chine et dans la RASHK, veuillez vous adresser à l'ambassade du Canada et à ses consulats dans ce pays (les coordonnées des bureaux figurent à la page 39).

Vous pouvez également consulter Internet (<http://www.canada.org.hk>). Ce site Web comporte une section sur l'exportation et l'investissement en Chine, à l'intention des gens d'affaires canadiens.

## Le retour au Canada

Avant de revenir au Canada, plusieurs préparatifs seront nécessaires. D'abord, vous devrez convertir les *renminbi* qui vous restent en devises fortes avant de quitter la Chine. Pour ce faire, il vous faudra présenter les documents relatifs aux principales transactions que vous avez effectuées. Veillez aussi à avoir suffisamment d'argent comptant sur vous pour régler la taxe sur le transport aérien international. À la fin de 1998, cette taxe s'élevait à 90 *renminbi*.

Les voyageurs doivent aussi se préparer pour les formalités des douanes canadiennes. Tout article acheté à l'étranger doit être déclaré; il est donc conseillé de

conserver les reçus de ses achats. Les formulaires de douane sont habituellement distribués dans l'avion. On peut aussi se les procurer dans les aéroports, les ports maritimes et dans les postes frontière terrestres.

Les résidents canadiens peuvent rapporter de l'étranger des marchandises d'une valeur globale de 50 \$ après une absence de 24 heures. La limite est fixée à 200 \$ pour une absence de 48 heures ou plus, et à 500 \$ après sept jours. Ils peuvent aussi apporter jusqu'à 1,14 litre (40 onces) de spiritueux ou de vin, ou une caisse de 24 bouteilles ou canettes de bière de 355 ml (12 onces) chacune. L'importation de